

## Assurance de remplacement

### Liste de vérification des documents à remettre aux clients

Avant de vous parler de l'assurance de remplacement, votre concessionnaire doit vous remettre les documents suivants. Avant de prendre une décision, assurez-vous de les lire et d'en comprendre le contenu.

- Fiche de renseignements Parlons assurance!** – vous informe sur vos droits.
- Guide sommaire** – décrit le produit d'assurance, incluant ce qui est couvert et ce qui est exclu. Comprend également un exemple du formulaire F.P.Q. n° 5.
- Avis de résolution d'un contrat d'assurance** – formulaire que vous devez utiliser pour abroger ou résilier le contrat d'assurance auquel vous avez souscrit.

Si vous décidez de souscrire une assurance de remplacement, veuillez examiner votre entente qui est le formulaire F.P.Q. n° 5 – Assurance complémentaire couvrant les dommages causés à un véhicule assuré (assurance de remplacement). Assurez-vous que votre concessionnaire vous a remis votre exemplaire.

**SÉCURAUTO**<sup>MC</sup>

L'assurance de remplacement, qui est souscrite par La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale, est administrée par le Groupe financier LGM et distribuée par les concessionnaires automobiles autorisés par le Groupe financier LGM, à l'échelle du Québec.

SécurAuto et le logo SécurAuto sont des marques déposées appartenant au Groupe financier LGM - une division de LGM Financial Services inc. Tous droits réservés.

© 2019 La Souveraine, Compagnie d'assurance générale. Membre du groupe de compagnies d'assurance les Coopérateurs.